Retrouvez tous les marchés publics et privés
parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

EHPAD La Roseraie

Marché de restauration collective

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : EHPAD La Roseraie.
Numéro national d'identification :
Siret : 26140105300010.
Ville : Saint-Sever Calvados.
Code postal : 14380.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : direction.
Adresse mail du contact : direction@ehpad-spasadlaroseraie.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 31 68 82 65.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 25 septembre 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : marché de restauration collective.
Code CPV principal : 39222000-4.
Type de marché : fournitures.
Description succincte du marché : fournitures courantes et de services.
Marché à procédure adaptée relatif à une prestation globale d'assistance technique, livraison de denrées alimentaires, confection de repas, livraison de repas en liaison chaude et préparation des repas destinés au service de portage à domicile.
Lieu principal d'exécution du marché : EHPAD La Roseraie.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : voir RC.
Autres informations complémentaires :
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse, valeur technique et valeur environnementale appréciées en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Commune de **Villers-Bocage**

Réalisation des travaux de démolition, désamiantage, aménagement et construction d'une halle sur la place du Général-de-Gaulle

PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION

Maître d'ouvrage : commune de Villers-Bocage.
Adresse : place du Maréchal-Leclerc, 14310 Villers-Bocage.
Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage : Shema.
Adresse : 15, rue Pierre-Mendès-France, BP 53060, 14018 Caen cedex 2.
Objet du marché : réalisation des travaux de démolition, désamiantage, aménagement et construction d'une halle sur la place du Général-de-Gaulle à Villers-Bocage.
Mode de dévolution :
Marchés passés en 11 lots séparés :
Lot A1 : terrassements, VRD.
Lot A2 : réseaux souples, éclairage public.
Lot A3 : plantations, mobilier urbain, jeux.
Lot B1a : désamiantage.
Lot B1b : démolitions.
Lot B2 : gros oeuvre fondations.
Lot B3 : charpente mixte bois métal.
Lot B4 : couverture étanchéité.
Lot B5 : serrurerie et vêtures métalliques.
Lot B6 : électricité.
Lot B7 : plomberie sanitaires.
Procédure de passation : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.
Critères et sous-critères d'attribution :
Critère prix (sur 40 points) :
Le critère "prix" de l'offre sera apprécié au regard du détail estimatif. Il sera évalué en points (sur 40) selon la méthodologie suivante appliquée aux offres recevables et non anormalement basses :
Note prix = (offre la moins disante/Offre analysée) x 40.
Critère valeur technique (sur 60 points) :
Le critère "valeur technique" de l'offre sera apprécié au vu du mémoire technique que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.
Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.
Le mémoire technique (note comptant pour 60 % de la note finale) recevra une note maximale de 100 points, sur la base des éléments listés dans le règlement de consultation plus bas.
La note obtenue est ensuite multipliée par le coefficient de pondération défini précédemment (donc note maximale de 60 points pour la valeur technique).
Retrait du dossier de consultation :
La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site : https://www.e-marchespublics.com ou via le site internet de la Shema rubrique "appels d'offres".
Procédure de recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Le-Duc, 14000 Caen.
Date limite de remise des offres : 25 septembre 2026, 14 h 00.
Date d'envoi de l'avis à publication : 24 août 2026.

Avis administratifs

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Élaboration du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur le territoire de la Communauté Urbaine Caen la Mer

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2026-080 en date du 29 juillet 2026, le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu à la fois de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de mobilité (PDM) de la Communauté Urbaine Caen la mer.
L'enquête publique se tiendra du mardi 25 août 2026 (à partir de 9 h 00) au mercredi 14 octobre 2026 inclus (jusqu'à 17 h 00).
L'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer est désigné comme siège de cette enquête publique.
Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version numérique sera consultable sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7498 accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique, et sur un poste informatique dans les lieux de permanence désignés aux jours et heures d'ouverture au public.
Il sera également consultable en version papier au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer.
Le dossier d'enquête publique dans sa version papier allégée sera consultable dans les mairies désignées lieux de permanence aux jours et heures d'ouverture au public.
Les horaires d'ouverture des mairies désignées et de l'hôtel de la Communauté Urbaine sont consultables à l'adresse suivante :
https://caenlamer.fr/carte-des-communes
Par décision en date du 19 mai 2026, Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen a désigné une commission d'enquête publique composée ainsi :
Président : M. Dominique Pacory.
Membres titulaires : M. Pascal Bouland, M. Dylan Cachard, Mme Sophie Marie et M. Jean-Claude Thomas.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public et recevra les observations dans les lieux de permanences et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, aux jours et horaires suivants :
Jours, matin/après midi, lieux de permanence, horaires :
Mardi 25 août 2026, matin : Caen (hôtel de la CU*) (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Caen (hôtel de ville) (1), 13 h 30-16 h 30.
Mercredi 26 août 2026, matin : Troarn (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Giberville (1), 14 h 00-17 h 0.
Jeudi 27 août 2026, matin : Hermanville-sur-Mer (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Ouistreham (1), 14 h 00-17 h 00.
Mardi 1er septembre 2026, matin : Colombelles (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Mondeville (1), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 2 septembre 2026, matin : Rots (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Hérouville-Saint-Clair (1), 14 h 00-17 h 00.
Jeudi 3 septembre 2026, matin : Soliers (1), 9 h 00-12 h 00.
Lundi 7 septembre 2026, matin : Hérouville-sur-Mer (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Ouistreham (2), 14 h 00-17 h 00.
Mardi 8 septembre 2026, matin : Ifs (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Blanville-sur-Orne (1), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 9 septembre 2026, matin : Soliers (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Caen (hôtel de ville) (2), 13 h 30-16 h 30.
Vendredi 11 septembre 2026, matin : Caen (hôtel de la CU) (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Saint-André-sur-Orne (1), 14 h 00-17 h 00.
Samedi 12 septembre 2026 : matin : Fleury-sur-Orne (1), 9 h 00-12 h 00.
Mardi 15 septembre 2026 : matin : Épron (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Caen (hôtel de ville) (3), 13 h 30-16 h 30.
Mercredi 16 septembre 2026 : matin : Colombelles (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Mondeville (2), 14 h 00-17 h 00.
Vendredi 18 septembre 2026 : matin : Cormelles-le-Royal (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Thaon (1), 14 h 00-17 h 00.
Mardi 22 septembre 2026 : après-midi : Thue et Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse) (1), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 23 septembre 2026 : matin : Carpiquet (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Bretteville-sur-Odon (1), 14 h 00-17 h 00.
Jeudi 24 septembre 2026 : matin : Solier (3), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Verson (1), 14 h 00-17 h 00.
Vendredi 25 septembre 2026 : matin : Ouistreham (3), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Mathieu (1), 14 h 00-17 h 00.
Samedi 26 septembre 2026 : matin : Épron (2), 9 h 00-12 h 00.
Lundi 28 septembre 2026 : Après-midi : Hérouville-Saint-Clair (2), 14 h 00-17 h 00.
Mardi 29 septembre 2026 : matin : Fleury-sur-Orne (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Troarn (2), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 30 septembre 2026 : matin : Ifs (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Thue et Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse (2), 14 h 00-17 h 00.
Samedi 3 octobre 2026 : matin : Rots (2), 9 h 00-12 h 00.
Mardi 6 octobre 2026 : matin : Blanville-sur-Orne (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Mathieu (2), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 7 octobre 2026 : matin : Cormelles-le-Royal (2) : 9 h 00-12 h 00, après-midi : Caen (hôtel de ville) (4), 13 h 30-16 h 30.
Jeudi 8 octobre 2026 : matin : Verson (2), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Éteville (1), 14 h 00-17 h 00.
Lundi 12 octobre 2026 : matin : Saint-Contest (1), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Thue et Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse) (3), 14 h 00-17 h 00.
Mercredi 14 octobre 2026 : matin : Caen (hôtel de ville) (5), 9 h 00-12 h 00, après-midi : Caen (hôtel de la CU) (3), * CU : Communauté Urbaine, 14 h 00-17 h 00.
Total : 50 permanences.
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer dès la parution du premier avis d'ouverture de l'enquête, soit 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
Par écrit : sur les registres papier mis à disposition dans les lieux de permanence définis et au siège de la Communauté Urbaine aux jours et heures d'ouverture habituels,
Par écrit : sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7498
- par courriel à l'adresse mail suivante :
enquete-publique-7498@registre-dematerialise.fr
Par voie postale à l'attention du président de la commission d'enquête, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks, 14000 Caen.
À l'expiration du délai de l'enquête, les registres mis à disposition du président de la commission d'enquête sont clos par lui. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer et à Mme La Présidente du tribunal administratif, le dossier avec son rapport, ses conclusions motivées et son avis.
La copie du rapport, accompagnée des conclusions et de l'avis de la commission d'enquête sera adressée par l'autorité compétente au président de la Communauté Urbaine Caen la mer et au préfet du Département du Calvados.
Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport ainsi que les conclusions et l'avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :
Au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture.
Sur le site internet de la Communauté Urbaine Caen la mer.
En Préfecture du Calvados aux jours et heures d'ouverture au public.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer. Des informations peuvent également être demandées au président de la commission d'enquête, M. Pacory, par voie postale.
À l'issue de l'enquête publique, le PLUi-HM, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le Conseil Communautaire.

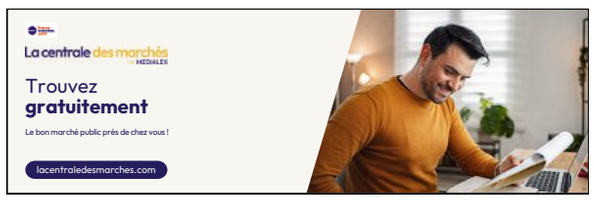

Préfecture de l'ORNE
République Française
Installations classées pour la protection de l'environnement

Exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Habloville présentée par la société SAS PE ÉLÉMENTS 16

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 1122-26-20-055, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite du vendredi 11 septembre 2026 à 9 h 00 au mardi 13 octobre 2026 à 19 h 00.
La commission d'enquête est présidée par M. Jean Tartivel et est composée de deux membres titulaires, Mmes Albane Roumier-Lecomte et Odile Moron.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les différentes informations relatives à la consultation sont consultables en mairies de :
- Habloville sur support papier et par voie dématérialisée dans les communes de Bazoches-au-Houlme, Brieux, Champcerie, Commeaux, Écouché-les-Vallées, Giel-Courteilles, Monts-sur-Orne, Habloville, Montabard, Moulins-sur-Orne, Nécy, Neuvy-au-Houlme, Occagnes, Putanges-le-Lac, Ri, Rônai, Cordey (14),
La Hoguette (14), Saint-Pierre-du-Bû (14), Vignats (14), concernées par le rayon d'affichage, à leurs jours et heures d'ouverture respectives ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7328/ ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante :
www.orne.gouv.fr rubrique : Actions de l'État - Environnement, transition énergétique et prévention des risques - protection de l'environnement - enquêtes publiques,
participation et consultation du public et sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet, 61000 Alençon, aux jours et heures d'ouverture de la cité.
Des informations peuvent également être demandées auprès de auprès de l'adresse courriel suivante : Matthias.GOMEZ@elements.green
Le public peut formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7328/ ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse courriel dédiée suivante :
Enquete-publique-7328@registre-dematerialise.fr ;
- soit en les adressant par courrier à la mairie d'Habloville, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Les contributions transmises par courriel ou par voie postale seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé
https://www.registre-dematerialise.fr/7328/ et donc visibles par tous.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Habloville, aux jours et horaires suivants :
- vendredi 11 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00,
- mardi 22 septembre 2026, de 17 h 00 à 19 h 00,
- mardi 29 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 2 octobre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00,
- mardi 13 octobre 2026, de 17 h 00 à 19 h 00.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.
À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.

Avis d'attribution
Marchés publics et privés

SMISMB dit Collectea

Marché d'assurances

AVIS D'ATTRIBUTION

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SMISMB dit Collectea.
Numéro national d'identification :
SIRET : 25140272300042.
Ville : Bayeux cedex - Code postal : 14403.
Groupement de commande : non.
Section : Identification du marché
Intitulé du marché : marché d'assurances.
Code CPV principal : 66510000-8
Type de marché : services.
Description succincte du marché : la souscription des contrats d'assurance pour le Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : assurance.
Section : Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots
Renseignements relatifs à l'attribution :
Lot 1 : assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL Assurances SA, 4 273 euros TTC/an.
Lot 2 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : SMACL Assurances SA, 126 081 euros TTC/an.
Lot 3 : assurance de la protection juridique de l'entité, des agents et des élus : AURA Courtage, 748 euros TTC/an.
Lot 4 : assurance des prestations statutaires : YVELIN SAS, 72 901 euros TTC/an.

Un particulier qui réalise des travaux avant de vendre en est responsable

Équipement

Les acheteurs d'une maison, découvrant un an après l'achat des fissures et un risque d'effondrement d'un mur construit en 2007 par les vendeurs, ont attaqué ces derniers. La cour d'appel avait écarté leur responsabilité, faute de contrat de construction, mais la Cour de cassation a jugé que tout vendeur qui réalise ou fait réaliser des travaux est responsable en cas de malfaçon.

Comme les dommages étaient apparus dans le délai de dix ans suivant la construction, la garantie décennale s'appliquait.

(Cour de cassation, troisième chambre civile, 30 janvier 2025, U 23-16.347)

Des parents peuvent modifier le prénom de leur enfant

Famille

Toute personne peut demander à changer de prénom à l'officier de l'état civil. Si ce dernier n'estime pas la requête légitime, il doit saisir le procureur. Si le procureur s'y oppose, le demandeur peut s'adresser au juge des affaires familiales.

Des parents ont suivi cette procédure après avoir souhaité renommer leur enfant trois semaines après sa naissance. Leur demande a été refusée car elle n'avait pas d'intérêt légitime selon l'article 60 du code civil.

La Cour de cassation a jugé que « **l'intérêt légitime** […] **peut être constitué notamment par l'usage prolongé d'un prénom autre que celui enregistré à l'état civil** ». Au moment de la décision, l'enfant avait plus de 3 ans et était appelé par son prénom d'usage.

(Cour de cassation, première chambre civile, 20 novembre 2024, N 22-14.773).

Arnaque bancaire : qui paie les pertes ?

Vie pratique

Une cour d'appel estime que la banque n'a pas été assez vigilante. Pour l'établissement, c'est la victime qui a fait preuve de négligence, ses clients étant régulièrement prévenus des risques de hameçonnage.

Selon la Cour de cassation, la seule obligation de la banque est d'être vigilante dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. « **En conséquence, la victime d'agissements frauduleux ne peut se prévaloir de leur inobservation pour réclamer des dommages et intérêts** », conclut-elle.

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement relève une hausse des « **fraudes par manipulation** », + 37 %, à 245 millions d'euros au premier semestre 2025.

(Cour de cassation, 4 mars 2026, chambre commerciale financière et économique, n° 24-19.588)

Vous préférez quand c'est simple, rapide ou fiable ?
Pour vos **annonces légales** et vos **formalités juridiques, choisissez les 3.**
MEDIALEX | medialex.fr

ouest france

Société Ouest-France,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil, 35000 Rennes.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, MM. Olivier Porte, Frédéric Aubry.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard, Benoît Le Goaziou,
Société d'Investissements et de Participations (SIPA) représentée par M. Fabrice Bakhouche,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Société Ouest-France
- 10, rue du Breil - 35000 RENNES
- rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLIERE.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

PEFC 10-31-3502

Tirage du jeudi 27 août 2026 :
407 675

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502